

## CONCOURS PAYS-HAUT JEUNESSES AINEES 2024

La compétition du 13 et 14 Mars 2024 se déroulera au COSEC André Rudoni,  
rue Jean Feuillette 544300 REHON  
Organisé par le club de REHON.

**AINEES : concours et palmarès le samedi après-midi**

**MINIMES : concours et palmarès le dimanche matin**

**BENJAMINES : concours et palmarès le dimanche l'après-midi**

### ➤ Plateau technique :

Tous les agrès seront doublés pour l'échauffement.

Compétition aînées : au vue du nombre de juges, il n'y aura qu'une seule table de juges, toutes les gymnastes passeront sur les mêmes agrès, mais pourront s'échauffer sur les 2.

Compétition jeunesses : le nombre de juges devrait être suffisant pour mettre en place deux tables de juges et ainsi permettre la notation de deux gymnastes en même temps à chaque agrès.

Installation du matériel sur le plateau en respect des recommandations du programme fédéral, contrôle de la conformité des hauteurs et des niveaux de sécurité suffisants par l'organisateur et les représentants volontaires de chaque club participant à la compétition avant le début de la celle-ci.

### ➤ Tenue des gymnastes : justaucorps (cf. programme fédéral de l'année en cours)

### ➤ Numérotation des gymnastes pour les challenges Jeunesses Aînées :

Les numérotations seront communiquées avant la compétition, **numéro à côté du nom de la gymnaste dans le tableau des rotations des gymnastes.**

## REGLEMENT

Voici les consignes à appliquer lors des compétitions du Pays-Haut Jeunesses - Aînées :

- Les visiteurs, parents, amis sont interdits sur les plateaux, là où ne sont autorisés que les moniteurs, monitrices et l'encadrement en tenue du club, tee-shirt au nom du club, tenue de sport et basket pour la salle (pas de chaussures de ville).

- Pour les photographies, n'est autorisé sur le plateau qu'un photographe officiel qui prendra des photos pour l'ensemble des clubs. Il devra être identifié par un badge "PHOTOGRAPHE".

- Si vous avez des filles que vous savez forfait ou qui ont changé de degré, même au dernier moment, merci de le signaler à Nadège le plus tôt possible.

- **prévoir suffisamment d'encadrants pour le nombre de groupes.**

- Vérification des résultats et réclamations : un moniteur de chaque club viendra vérifier à la fin de la rotation des 4 agrès la concordance des notes rentrées dans le logiciel, et ce dans les 15 minutes qui suivent la fin de la rotation. Après ce délai il n'y aura plus de réclamations possibles. Et surtout pas durant le palmarès.
- Le panachage est autorisé pour les concours du Pays-Haut, il n'y a pas de limite entre les degrés.
- Entre chaque rotation sur le plateau, les gymnastes se présenteront devant la table de juges de l'agrès, et attendront le feu vert du chef de plateau pour démarrer l'échauffement à l'agrès. Ce qui permettra l'équité des temps d'échauffement, entre les différents groupes.
- A la table de Saut, les gymnastes auront à disposition des gymnastes un classeur avec les numéros des degrés écrits en gros, afin que les gymnastes puissent montrer leur degré aux juges avant de démarrer leur course.
- Le club qui organisa la compétition, doit fournir deux personnes pour faire le secrétariat.

JUGES
-------

Pour les concours du Pays-Haut **AINEES**, pour pouvoir fonctionner, chaque club devra présenter au moins DEUX juges sauf les deux plus petits effectifs, ne pourront en présenter qu'un seul.

Chaque club présentant des gymnastes 6<sup>ème</sup> degré, devra fournir un juge confirmé 6ème degré, le ratio étant de un juge pour cinq gymnastes 6ème degré présentées.

Pour les concours du Pays-Haut **JEUNESSES**, pour pouvoir fonctionner, chaque club devra présenter TROIS juges sauf le club avec le plus gros effectif devra en présenter un de plus pour avoir le minimum de 16 juges nécessaires au bon fonctionnement de cette compétition.

Les juges devront être en haut blanc uni et baskets (pas de chaussures de ville) sur le plateau. Ils devront être présents du début jusqu'à la fin de la compétition, et devront rester près du secrétariat jusqu'à l'impression des résultats (en cas de litige de notes). Ils ne quitteront leur place qu'à la fin de la rotation.

Il y aura une table de notation unique pour chaque degré comme lors de la dernière saison. Il n'y aura plus qu'un seul plateau où les tables de juges aux agrès seront doublées (except. table de saut), et chaque table aura l'attribution de la notation de 1 ou 2 ou 3 degrés, qu'ils conserveront toute la compétition. Cette répartition ne sera pas la même à tous les agrès, elle dépendra du nombre de filles à chaque degré en

fonction de l'agrès. **Toutes les filles qui font un même degré à un agrès seront jugées par la même table de juges toute la compétition.**

Une signalétique bien visible sera mis en place, mais les encadrements auront un rôle très important à jouer dans ce mode de fonctionnement, ce sont eux qui devront envoyer les filles aux bons agrès en fonction de leur degré et au bon moment, afin de ne pas perdre de temps et garder une bonne fluidité dans l'organisation. Il est essentiel de bien faire passer le message.

Afin d'organiser aux mieux les rotations, nous vous ferons parvenir les feuilles avec les différents groupes de gymnastes cinq jours avant la compétition. Nous avons fait le choix de faire nous même la séparation des groupes pour uniformiser les rotations afin que le plateau (quand les agrès sont dédoublés) tournent de la même façon et pour optimiser le temps d'une rotation. Il est possible si vous le souhaitez d'inverser des filles dans les groupes, à la seule condition qu'elles passent sur les mêmes plateaux en même temps, il faudra alors nous signaler les changements.

#### INSCRIPTIONS

Les frais d'engagements sont fixés à 4,00€ par gymnaste. Toutes les gymnastes inscrites au matin de la compétition devront régler leur engagement (sauf certificat médical à fournir dans les 72 heures après la compétition maximum).

Sur le tableur, renseigner pour chaque fille si elle participe ou pas à cette compétition (en mettant un X dans la case correspondante). **Puis pour chaque agrès, renseigner le numéro du degré**

Dans le tableau correspondant aux juges, renseigner le nom des juges avec les agrès souhaités (**minimum 2**), s'ils sont confirmés ou débutants, ainsi que s'ils mangent ou pas.

Les fichiers d'engagements des gymnastes et des juges sont à me renvoyer le plus tôt possible et au plus tard le **mercredi 3 AVRIL 2024 à 23 h 59 dernier délai**.

#### RECOMPENSES

Elles seront attribuées comme suit :

Les gymnastes seront classées en catégories en fonction de leur année de naissance :

- MINIMES : gymnastes nées en 2010 et 2011
- BENJAMINES : gymnastes nées en 2012 et 2013
- AINEES : gymnastes nées en 2009 et avant

- nous récompenserons **LES TROIS PREMIERES PAR AGRES ET PAR DEGRE DANS CHAQUE SECTION**

(si plus de 20 filles dans un degré à un agrès ALORS les 6 premières gymnastes seront récompensées)

ATTENTION : Sous condition que les gymnastes aient obtenu au moins 70% de la note de départ soit :

premier degré au moins 9.80/14  
deuxième degré au moins 10.50/15  
troisième degré au moins 11.20/16  
quatrième degré au moins 12.60/18  
cinquième degré au moins 14/20  
sixième degré au moins 16.10/23

Les récompenses ne seront données qu'aux gymnastes présentes lors de la remise des récompenses.